

**6. Extraits d'une déclaration faite par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Première Commission (Questions politiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies (3 octobre 1950)**

La Commission est actuellement saisie de deux projets de résolution: l'un, présenté par huit délégations, au sujet duquel je voudrais dire quelques mots, et l'autre au nom de cinq délégations, à la tête desquelles figure l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Notre Commission discute le projet de résolution des huit puissances ainsi que les autres projets de résolution relatifs au même sujet, à un moment où la victoire militaire des Nations Unies ravive l'espoir et la confiance de tous ceux qui ont prêté leur appui à l'Organisation des Nations Unies dans une conjoncture où son autorité et son efficacité étaient en jeu. Mais la victoire militaire ne comporte pas en elle-même la solution des problèmes politiques plus grands, étroitement rattachés à la guerre de Corée. Nous devons donc tâcher de faire en sorte que la victoire des Nations Unies sur les forces de l'agression serve, dans la plus large mesure possible, la cause de la paix et de la sécurité.

Aussi la délégation du Canada est-elle d'avis que le projet de résolution des huit gouvernements marque un pas dans la bonne voie. Il nous semble aussi modéré que constructif dans sa conception. Nous avons trouvé la même modération dans la proclamation que le Commandant en chef des forces des Nations Unies a lancée samedi dernier aux troupes nord-coréennes. Nous avons tous, j'en suis sûr, la ferme intention d'éviter tout ce qui pourrait envenimer les choses ou prolonger la lutte. Ai-je besoin de dire que cette attitude est diamétralement opposée à la façon d'agir de ceux qui ont provoqué la guerre, et de ceux qui, derrière eux, en ont été les instigateurs. Ceux qui, à l'heure actuelle, refusent de déposer les armes et d'abandonner la lutte, et ceux qui les poussent dans cette voie, assument une grave responsabilité quant aux événements futurs.

Le projet de résolution des huit puissances porte sur deux des trois aspects que présente le problème coréen. Le troisième aspect, qui est d'ordre militaire, relève à mon avis du Commandement unifié et du Commandant en chef des forces des Nations Unies, qui doivent évidemment se conformer aux termes des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité ou de celles que pourra encore adopter l'Organisation mondiale. Il est rare, toutefois, que l'on puisse séparer dans la pratique les domaines de la stratégie et de la politique, qui sont parfois, en théorie, indépendants l'un de l'autre. Il nous semble tout indiqué qu'aucune résolution de l'Assemblée ne doit contrarier des décisions militaires jugées indispensables pour repousser l'agression, y mettre fin et l'empêcher de se reproduire.

Mais, quand il s'agit de déterminer les objectifs que doit poursuivre l'action militaire, certaines considérations politiques entrent en jeu. Ces objectifs, ainsi que le comprend sans doute la grande majorité des membres de cette Commission, ont déjà clairement été énoncés ici-même, notamment dans la déclaration impressionnante qu'a faite, samedi dernier, le représentant des États-Unis. Il ne peut donc plus y avoir de doute que les troupes des Nations Unies en Corée limiteront et devront limiter leurs opérations à la restauration de la paix et de la sécurité, seule tâche que leur ait confiée le Conseil de sécurité. Je suis cer-